

2. Santé au Travail

2.1 Point Covid

Informations sanitaire dans LAS France :

	Semaine 1	Semaine 2
Suspectés	16	11
Cas contacts sur site	86	93
En confinement domicile	120	185
Cas avérés médicalement (CA)	930	1110
Hospitalisés	1	0
Guéris (CG)	764	902
Complications	9	9
CA-CG	166	208

Les tendances sont les mêmes qu'au niveau nationale, sans surprise.

Sur Elancourt :

Chiffres COVID : évaluation des données du 03/01 au 12/01/22
données parcellaires, sous déclaration probable

	TOTAL	Cohabitants	Non cohabitants	Contact Site*	Vaccinés	Non vacciné, schéma incomplet ou inconnu
CAS CONFIRMES	76	15	61	0	59	17
CAS CONTACTS D'un cas confirmé	98	41	57	22	69	29
CAS POSSIBLES (en attente de test)	4					

* Contact à risque repas, pause café, open space, partage matériel, réunion

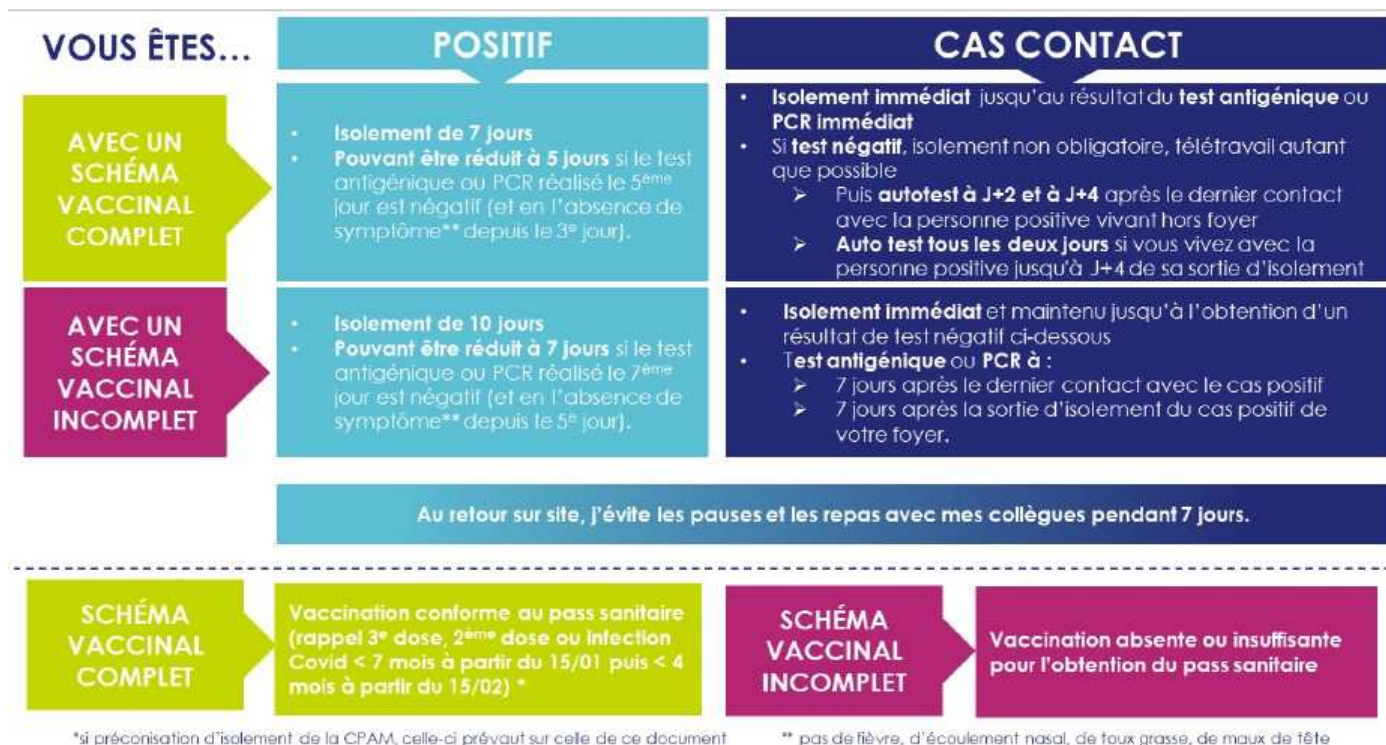
VACCINATION, campagne de rappel :

- par Moderna et Pfizer
- environ **625 créneaux** DOCTOLIB ouverts à ce jour



Protégeons la planète et n'imprimez que si nécessaire !

Rappel des consignes :



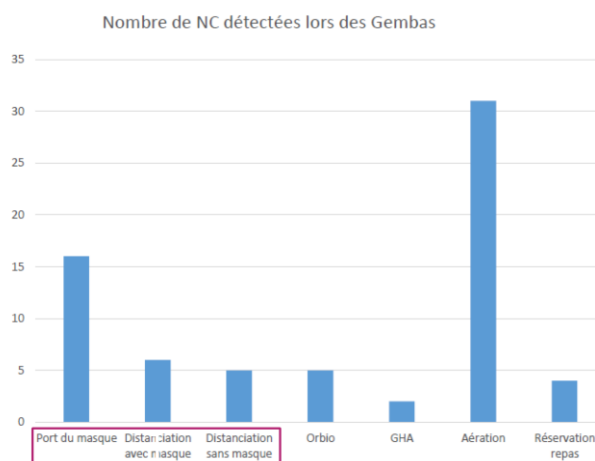
2.2 Télétravail et Présence sur site

Date	Présents sur site
03-janv	705
04-janv	661
05-janv	1201
06-janv	1237
07-janv	1054
10-janv	1231
11-janv	1335

Soit environ 60% de taux de présence. Cela permet une meilleure gestion du RIE et des espaces communs.

Principaux points négatifs constatés lors les GEMBA HSE :

- **Manque d'aération**
- **Port du masque mal respecté**
- **Distanciations**



Protégeons la planète et n'imprisons que si nécessaire !

3. Evènements Sociaux

3.1 NAO

La direction reste pour cette année sur **une politique salariale au 1er juillet** et ne prévoit un retour à une politique salariale au 1er janvier qu'en 2024 !

Pour les 4 organisations syndicales Groupe le compte n'y est pas du tout, et le jeudi 27 janvier doit être la première étape de l'impulsion de mobilisation des salariés sur la question des salaires avec la volonté de synchroniser dès le début les actions sur tout le Groupe.

N'hésitons pas, car cette année la question des salaires semble importante et symbolique pour les salariés...par exemple sur SIX-GTS plusieurs actions et débrayages ont eu lieu depuis juillet derniers.

Sur DMS Brest un débrayage a été organisé par la CGT seule, lors de la visite de Patrice Caine, prévue la veille simplement.

Extrait de la nouvelle lettre de cadrage :

La crise sanitaire a conduit à mettre en œuvre la politique salariale 2021 au 1^{er} juillet. En 2022, pour faire face à une pandémie qui ne faiblit pas et où demeurent de nombreuses incertitudes concernant nos activités, la politique salariale, dont le budget fixé à 3,5 % de la masse salariale brute fiscale (hors budget spécifique égalité femmes/hommes) quelle que soit la catégorie socio-professionnelle, s'appliquera pour la dernière fois au 1^{er} juillet 2022, sans effet rétroactif.

La Direction s'engage ainsi à rallier la mise en œuvre de la politique salariale au 1^{er} janvier selon le calendrier suivant, :

- *Pour 2023, une mise en œuvre de la politique salariale **sur la paie du mars, sans effet rétroactif au 1^{er} janvier**, soit une politique salariale permettant à chaque salarié de bénéficier d'une revalorisation de sa rémunération au terme de 9 mois. Le budget de l'année 2023, ne pourra être inférieur à 2,8 % dans la mesure où l'inflation demeurerait à ce niveau et sous réserve des résultats économiques du Groupe.*
- *Pour 2024, une mise en œuvre de la politique salariale **sur la paie du mois de mars, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier**, soit une politique salariale permettant à chaque salarié de bénéficier d'une revalorisation de sa rémunération au terme de 9 mois.*

Il convient de noter qu'une note de cadrage de la politique salariale sera réalisée chaque année.

Vous l'aurez noté, avec le contexte actuel, la perte de 6 mois d'augmentation, 2 années de suite, la CGT ne considère pas une telle politique salariale à la hauteur des ambitions de Thales, au bon niveau de reconnaissance auquel chacun d'entre nous peut prétendre ni même suffisante à compenser les pertes de pouvoir d'achat lié à l'inflation.



Protégeons la planète et n'imprimez que si nécessaire !



NAO 2022

Alors que notre direction annonce une année 2022 ambitieuse, tout le personnel de Thales LAS est en droit d'attendre une motivation 2022 qui soit à la hauteur des résultats de l'entreprise !

Information Syndicale NAO 2022

Jeudi 27 janvier à 10h 00mn au Hall A

(Information Syndicale: Heure conventionnelle et payée par la direction)

Puis départ HALL H pour rejoindre les salariés THALES DMS

Pour les salariés en télétravail rejoignez le mouvement via la manif virtuelle : <https://manif.app>

**Administratifs, Ingénieurs
& Cadres, Ouvriers & Techniciens,
nouveaux embauchés.**

➤ **Venez nombreuses et nombreux à l'AG de Jeudi et encouragez vos collègues au rassemblement.**



Protégeons la planète et n'imprimez que si nécessaire !

3.2 RTT 2022

Pour les mensuels, 20 JRTT en 2022

- 7 collectifs
- 13 individuels

Pour les mensuels (ex MIE), 16 JRTT en 2022

- 7 collectifs
- 9 individuels

JRTT collectifs en 2021 :

- vendredi 14 mai
- vendredi 12 novembre
- du 27 au 31 décembre (5 jours)

Pour les IC (forfait 206 j), 20 jours de repos en 2022

- 7 collectifs
- 13 individuels

Pour les IC (forfait 210 j), 16 jours de repos en 2022

- 7 collectifs
- 9 individuels

Pour les IC (forfait 214 j), 12 jours de repos en 2022

- 7 collectifs
- 5 individuels

Pour 2022 les jours collectifs sont positionnés ainsi :

Vendredi 27 mai	Jeudi 26 mai : Ascension
Lundi 31 octobre	Mardi 1 ^{er} novembre
Lundi 26 décembre Mardi 27 décembre Mercredi 28 décembre Jeudi 29 décembre Vendredi 30 décembre	Fermeture de fin d'année

⇒ **Les compteurs JRTT seront mis à jours prochainement par le service paye.**



Protégeons la planète et n'imprimez que si nécessaire !

3.3 Médaille du travail

Vous trouverez, ci-dessous, le mode opératoire pour le dépôt du dossier auprès de la société **SICOMEN** pour l'obtention de la Médaille d'Honneur du Travail.

1 / Conditions à remplir

Avoir effectué au 14 juillet 2022 ou 1^{er} janvier 2023 :

- 20 ans de travail pour la Médaille d'Argent d'Honneur du Travail,
- 30 ans de travail pour la Médaille Vermeil d'Honneur du Travail,
- 35 ans de travail pour la Médaille d'Or d'Honneur du Travail,
- 40 ans de travail pour la Grande Médaille d'Or d'Honneur du Travail.

Transmettre le dossier dûment complété, accompagné du bordereau d'envoi et des justificatifs demandés à Geneviève GONET, bureau F RC 044, téléphone 07.61.32.85.50, code courrier CN/012.

- **avant le 21 février 2022**, pour la promotion du **14 juillet 2022**
- **entre le 3 mai et le 8 juillet 2022**, pour la promotion du **1^{er} janvier 2023**

A titre indicatif, les montants des allocations 2021 étaient les suivants :

Echelon	Prime
20 ans de travail - Argent	1 060 €
30 ans de travail - Vermeil	1 852 €
35 ans de travail - Or	1 988 €
40 ans de travail - Grand Or	2 250 €



Protégeons la planète et n'imprimons que si nécessaire !